

24 mai 2018

Distribution d'ordinateurs portables hybrides aux 200 collégiens de 5e Lundi 28 mai, à 18h, au collège de Magenta



Afin de réduire la « fracture numérique » et de favoriser l'accès aux outils informatiques, la province Sud met à disposition gratuitement, pendant trois ans, des portables hybrides pour les élèves de 5e de trois collèges de la Province : Magenta, Portes-de-Fer et Apogoti. Cette année, pas moins de 554 appareils vont être distribués aux collégiens et à leurs enseignants dans le cadre d'une expérimentation destinée à mesurer les effets de l'utilisation d'un tel équipement sur l'évolution des compétences des élèves. En effet, depuis 2015, la province Sud s'est lancée dans une stratégie globale d'investissement numérique dans les collèges incluant non seulement l'équipement, mais également tout l'accompagnement permettant le développement des usages.

Une expérimentation nationale

En 2016, deux collèges, Magenta et Portes-de-Fer, ont fait acte de candidature pour le Plan numérique lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale qui vise à faire évoluer les usages du numérique et la formation des personnels via un programme d'équipement individuel et collectif, ainsi que la mise à disposition de plateformes de ressources. La province Sud a donc naturellement soutenu leurs candidatures, appuyées également par le Vice-Rectorat.

Dans ce cadre, la collectivité provinciale équipe cette année les élèves de 5e de trois de ses collèges, ainsi que leurs professeurs, avec du matériel individuel, mis à disposition pendant et hors temps scolaire, mais propose également une maintenance adaptée, et une infrastructure permettant un usage aisé. Un accompagnement pédagogique et des formations sont proposés par le Vice-rectorat pour les enseignants. Un comité de suivi composé de représentants provinciaux, du Vice-Rectorat et des collèges, est mis en place pour mesurer l'intérêt de l'expérience et ajuster les besoins sur trois ans.

Une convention a ainsi été signée pour trois ans entre la collectivité et le Vice-Rectorat. L'élève et sa famille se voient céder pour trois années, à titre gratuit, le matériel. Ils en seront les seuls responsables. La province Sud, ainsi que le collège, se dégagent de toute responsabilité en cas de

casse, de vol, de détérioration... C'est pourquoi l'accompagnement des équipes, tant du point de vue matériel que pédagogique, sera nécessaire à la réussite du projet.

554 PC hydrides distribués cette année

Le dispositif actuel concerne :

- 116 collégiens et 26 enseignants au collège de Portes-de-Fer
- 210 collégiens et 46 enseignants au collège de Magenta
- 126 collégiens (élèves de 6^e et de 5^e) et 20 enseignants au collège d'Apogoti

Quelques 80 équipements supplémentaires sont également gardés en stock pour pallier les éventuels dysfonctionnements.

34 millions de francs d'investissement

L'aide de l'Etat consiste en une subvention exceptionnelle versée à la province Sud pour couvrir 50 % du coût des équipements, plafonnée à 22 673 FCFP par élève et à 45 346 FCFP par enseignant. Ainsi, le coût 2018 des équipements est de 34 millions de francs CFP, dont 11 millions de franc CFP de subvention de l'Etat. Le reste étant un investissement strictement provincial.

Une véritable stratégie numérique provinciale

Dans le cadre de son plan stratégique global d'investissement, la Province a inscrit sur son budget une autorisation de programme à hauteur d'1,9 milliard de francs en investissement numérique dans les collèges.

Près de 685 millions de francs ont d'ores et déjà été investis en infrastructures dans tous les collèges de la Province et divers équipements (ordinateurs, serveurs etc..) : plus de 2 000 ordinateurs fixes sont répartis dans les 21 collèges et près de 700 sont renouvelés tous les ans.

La Province prend en charge progressivement la maintenance des équipements informatiques des collèges et, aujourd'hui, 15 collèges sont déjà maintenus pour un coût avoisinant les 60 millions de F CFP annuel.

Une expérimentation en cohérence avec la politique éducative

Dans sa volonté d'ouvrir l'école sur la région Océanie et sur le monde, la province Sud doit garantir la modernité et le dynamisme du système éducatif.

Cet effort financier est inscrit dans la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogiques » signée en décembre 2016 par la Province et l'Etat.

La réussite de l'expérimentation suppose l'adhésion active de l'ensemble des acteurs : province Sud, Vice-Rectorat, chef d'établissement, enseignants mais également parents. Ces derniers, ainsi, que les élèves sont effet signataires d'un contrat de prêt.

Des objectifs multiples

- Expérimenter les usages pédagogiques du numérique dans toutes les classes d'un même niveau pour renforcer les compétences des élèves.
- Former à l'utilisation raisonnée et citoyenne des médias numériques
- Accompagner les équipes pédagogiques à l'utilisation efficiente des équipements numériques mobiles en classe.



Une évaluation en plusieurs étapes

Un comité de pilotage, composé de la direction de l'éducation de la province Sud (DES), de la Délégation académique au numérique pour l'éducation (DANE), mais également de la direction du Système d'Information provinciale (DSI), des chefs d'établissements, se réunira cinq fois par an pour évaluer ce dispositif expérimental. Un calendrier est d'ores et déjà mis en place pour cette première année :

- **Septembre 2018** : élaboration et envoi d'un questionnaire aux équipes de direction et aux équipes pédagogiques, ainsi qu'aux élèves et aux parents d'élèves
- **Novembre 2018** : synthèse des réponses
- **Décembre 2018** : retour aux établissements et évaluation de l'expérimentation
- **Début 2019** : communication aux autres établissements et partage d'expérience

Pour plus de renseignements
Ludvina Hmeun, directrice de la Communication – province Sud,
Tél. 20 31 07